



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

LA RÉFORME DU CODE MINIER EN FRANCE:
LE POINT DE VUE DE FNE SUR LE
PROJET DU GOUVERNEMENT



LA RÉFORME DU CODE MINIER: UNE HISTOIRE ANCIENNE

HISTORIQUE DU CODE MINER

LES TENTATIVES DE RÉFORME

- THIERRY TUOT
- JEAN PAUL CHANTEGUET



L'APPROCHE D'ELISABETH BORNE

« Il faut revoir les règles qui font que quand on a une concession, on a une sorte de droit de suite, l'actuel code minier ne prend pas suffisamment en compte les enjeux environnementaux, c'est le sens de la réforme du code minier. »

Le droit de suite est un point extrêmement important sur lequel FNE a de nombreuses fois montré son opposition.



DES INTENTIONS NON SUIVIES D'EFFET

PARMI LES OBJECTIFS DU MINISTÈRE

- MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES POUR L'EXPLORATION PUIS POUR L'EXPLOITATION
- AMÉLIORATION DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET DE LA CONCERTATION EN AMONT ET TOUT AU LONG DE LA VIE DES TITRES MINIERS

L' APRÈS MINE N'EST PAS ABORDÉE DANS LA RÉFORME PRÉSENTÉE

LE DROIT DE SUITE N'EST PAS RÉELLEMENT TRAITÉ



LA POSITION DE FNE SUR LA RÉFORME DU CODE MINIER

UNE EMPRISE LIMITÉE TENANT COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

- Dès la demande d'exploitation, l'autorité publique limite l'emprise de la mine sur le territoire, quelle que soit la taille du gisement, en fonction de critères permettant d'intégrer la mine dans son territoire.

LE SOUS-SOL, UN BIEN COMMUN DE LA NATION

- Mettre fin au principe de l'extractivisme systématique au profit d'un principe de classement du sous-sol comme bien commun de la Nation, qu'il convient de gérer durablement.



LA POSITION DE FNE SUR LA RÉFORME DU CODE MINIER

POUR UNE CONCERTATION RÉELLE ET PAS SIMPLEMENT FORMELLE

- Renforcer la concertation lors de la procédure d'ouverture d'une concession et d'octroi des permis d'exploration et exploitation
 - L'exemple du débat public en Guyane pour le projet « Montagne d'or » est à reproduire
- La concertation doit être élaborée et conduite de la manière la plus pertinente possible au regard des impacts directs et indirects de l'activité minière



LA POSITION DE FNE SUR LA RÉFORME DU CODE MINIER

INTÉGRER LA MINE DANS LE TERRITOIRE

- Intégrer dans la demande de permis d'explorer présentée par le maître d'ouvrage une évaluation de l'intégration de l'exploitation minière dans le territoire, intégrant des aspects environnementaux, climatiques, sociaux, et économiques sur le long terme en accord avec les projets de développement des territoires.



LA POSITION DE FNE SUR LA RÉFORME DU CODE MINIER

TRAITER L'APRÈS-MINE DÈS L'AMONT DE LA DEMANDE

- Encadrer la question de l'après mine dès le dépôt de dossier de demande d'exploration et prévoir la possibilité du retrait du permis exclusif de recherches en cours, en cas de non-respect des engagements par l'exploitant.
- Interdire l'utilisation du cyanure dans les exploitations aurifères en Europe et en Outre-mer.



LA POSITION DE FNE SUR LA RÉFORME DU CODE MINIER

METTRE FIN AU DROIT DE SUITE

- Mettre fin au droit de suite qui permet au titulaire d'un permis d'explorer d'obtenir automatiquement le permis d'exploiter le gisement découvert.



LA POSITION DE FNE SUR LA RÉFORME DU CODE MINIER

UTILISER LA FISCALITÉ POUR INCITER AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Créer des mesures fiscales qui favorisent la réparabilité des produits et le recyclage des métaux par rapport à l'extraction
- Réévaluer le montant des redevances liées à l'extraction minière en intégrant les enjeux environnementaux et sociaux.



A decorative graphic consisting of two vertical bars: a shorter red bar on the left and a taller black bar on the right, both positioned to the left of the main text.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.fne.asso.fr

